



KPMG AUDIT OUEST
7 Boulevard Albert Einstein
44311 Nantes Cedex 3
France

Téléphone : +33 (0)2 28 24 10 10
Télécopie : +33 (0)2 28 24 10 16
Site internet : www.kpmg.fr

Annexe 3-D.
CA. du 22/03/2013

Université de Bretagne Sud

**Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes
annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2012
Université de Bretagne Sud
BP 92116
56321 Lorient Cedex
Ce rapport contient 31 pages
Référence : JBG/CP

Document
mis en ligne le :

05 NOV. 2013

KPMG Audit Ouest,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société par actions simplifiée
inscrite à la Compagnie
Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Nantes.

Siège social
KPMG Audit Ouest
7 Boulevard Albert Einstein
44311 Nantes Cedex 3
Capital : 200 000 €
Code APE 6920Z
512 802 547 R.C.S. Nantes
TVA Union Européenne
FR 69 51 28 02 547



KPMG AUDIT OUEST
7 Boulevard Albert Einstein
44311 Nantes Cedex 3
France

Téléphone : +33 (0)2 28 24 10 10
Télécopie : +33 (0)2 28 24 10 16
Site internet : www.kpmg.fr

Université de Bretagne Sud

Siège social : BP 92116
56321 Lorient Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi suite à la proposition du Conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Université de Bretagne Sud, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurant à l'actif du bilan pour un montant net de 61,98 M€ n'ont pas fait l'objet d'un inventaire physique depuis plusieurs années.

Régularisation de TVA déductible

La demande de régularisation de droits à déduction de TVA pour l'exercice 2010 de 425 K€ a été déclarée à l'administration fiscale fin 2012 mais n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation dans les comptes de l'exercice. Par ailleurs aucun chiffrage n'a été réalisé et aucune provision n'a été comptabilisée pour les exercices 2011 et 2012

Sous ces réserves, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables repris dans l'instruction codificatrice N° 02-36-M93 du 29 avril 2002, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'université à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe :

Régularisations comptables

Sur la note 1.2.2 en partie 1 de l'annexe relative aux corrections d'erreurs opérées sur l'exercice : Conformément à l'avis du CNOCP 2010-02 du 30 juin 2010 relatif aux changements de méthodes comptables, changements d'estimations comptables et corrections d'erreur dans les établissements publics nationaux relevant des instructions budgétaires, financières et comptables M 9-1 et M 9-3, l'université a procédé aux corrections d'erreurs suivantes par les fonds propres (régularisations comptables) :

- L'annulation d'un produit à recevoir constaté en 2008 a été constatée par les fonds propres pour 101 K€.
- La réduction de trois subventions d'investissements non rattachées à des immobilisations pour un montant de 116 K€ a été soldée partiellement en 2011. La régularisation a eu lieu par les fonds propres en 2012 pour un montant de 116 K€.

Passif social

Sur la note 1.3 1) en partie 1 de l'annexe sur le choix effectué par l'université concernant le traitement comptable de la provision pour congés payés du personnel ayant le statut de fonctionnaire tel qu'il résulte des instructions comptables M 9 et M 9-3 ;

Sur la note 1.3 2) en partie 1 de l'annexe sur le choix effectué par l'université concernant le traitement comptable de la provision heures complémentaires titulaires.

Droits à déduction de TVA

Sur la note 4.1.2.3 en partie 4 de l'annexe sur le choix effectué par l'université concernant le traitement comptable de la demande de régularisation du droits à déduction de TVA pour l'exercice 2010.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

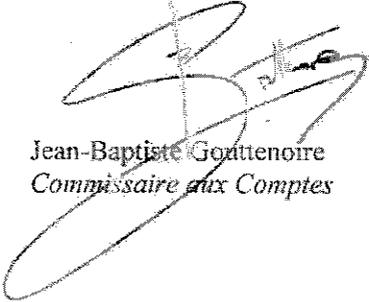
3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres du Conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Vannes, le 25 mars 2013

KPMG Audit Ouest



Jean-Baptiste Gonttenoire
Commissaire aux Comptes

(en euro)

BILAN AGREGÉ au 31.12.2012 ACTIF	Valeur brute exercice	Total amortissement	Valeur nette 31.12.2012	EXERCICE 2011
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	1 862 870	1 591 910	271 059	190 734
Concessions, brevets, licences	1 774 812	1 590 808	204 176	190 800
Autres immobilisations incorporelles	41 275	41 275	-	69
Immobilisations incorporelles en cours	34 315		34 315	
Avances et acomptes	12 568		12 568	
Immobilisations corporelles	109 299 065	47 311 345	61 987 723	65 430 139
Terrains	12 173 205		12 173 205	12 173 205
Agencements terrains	98 505	27 138	12 367	14 806
Constructions	46 240 158	6 970 765	39 269 393	41 710 191
Installations générales et techniques	7 127 519	3 425 498	3 702 021	4 026 895
Matériel scientifique et d'enseignement	21 798 510	18 603 006	3 195 504	3 813 521
Matériels et outill industriels	71 610	59 143	12 467	16 947
Collections	250 630	183 246	67 383	67 383
Matériel de transport	433 419	331 472	101 947	157 263
Matériel de bureau et informatique/mobilier/matériel divers	21 035 625	17 711 077	3 324 548	3 426 202
Immobilisations corporelles en cours	123 551	0	123 551	23 830
Avances et acomptes	5 337		5 337	
Immobilisations financières	313	0	313	313
Participations	0			
Autres titres immobilisés				
Autres immobilisations financières	313		313	313
TOTAL I	111 162 352	48 903 255	62 259 095	65 621 196
ACTIF CIRCULANT				
Avances	11 097		11 097	73 975
Avances et acomptes versés sur commandes	11 097		11 097	73 975
Créances d'exploitation	7 051 159		7 051 159	7 732 118
Clients et comptes rattachés	1 044 072		1 044 072	838 655
Autres créances d'exploitation	6 007 081		6 007 081	6 893 463
Créances diverses	0		0	74 524
Valeurs mobilières de placement				74 524
Disponibilités	14 435 221		14 435 221	11 552 516
Comptes au Trésor	14 435 221		14 435 221	11 551 423
Opérations de trésorerie CFA				
Opérations de trésorerie Fondation				1 093
Divers caisse				
Comptes de régularisation	131 856	0	131 856	130 263
Charges constatées d'avance	131 856		131 856	130 263
TOTAL II	21 628 333	0	21 628 333	19 593 396
TOTAL GENERAL	132 791 685	48 903 255	83 888 428	85 184 582

BILAN AGREGÉ au 31.12.2012		
PASSIF	Exercice 2012	Exercice 2011
FONDS PROPRES		
Biens mis à disposition	51 308 234	53 743 718
Autres	916 202	749 227
Réserves facultatives	11 784 680	15 516 915
Report à nouveau	14 972	-5 066 065
Résultat de l'exercice	1 943 073	1 333 828
Subventions d'investissement	8 778 737	10 407 760
Provisions réglementées	0	0
TOTAL I	74 745 898	76 665 383
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour charges	672 513	1 026 311
TOTAL II	672 513	1 026 311
DETTES		
Dettes financières	0	0
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes d'exploitation	5 830 594	4 228 594
Fournisseurs et comptes rattachés	1 646 606	1 187 600
Dettes fiscales et sociales	935 177	1 084 771
Autres dettes d'exploitation	3 049 811	1 963 160
Dettes diverses	863 257	1 131 810
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	219 333	422 566
Dettes fiscales - Impôts sur les bénéfices	0	0
Autres dettes diverses taxe apprentissage	652 924	709 502
Compte de régularisation	1 775 166	2 112 483
Produits constatés d'avance	1 775 166	2 112 483
TOTAL III	8 470 017	7 472 367
TOTAL GENERAL	83 888 428	85 164 581

Université Bretagne Sud
 COMPTE DE RESULTAT AGREGÉ
 Exercice clos le 31 décembre 2012

COMPTE DE RESULTAT AGREGÉ AU 31.12.2012	2012 TOTAUX	2011 TOTAUX
PRODUITS D'EXPLOITATION		
<i>Production vendue:</i>		
- Travaux	0	
- Prestations de service	3 604 366	2 740 818
- Produit des activités annexes	2 420	369 860
MONTANT DU CHIFFRE D'AFFAIRES	3 606 786	3 110 678
Subventions d'exploitation	64 461 870	61 534 114
Reprises sur amortissements et provisions	457 267	519 681
Transferts de charges	420 095	0
Autres produits d'exploitation		307 117
TOTAL	68 946 018	65 471 590
CHARGES D'EXPLOITATION		
<i>Consommation de l'exercice en provenance de tiers:</i>		
- Achats non stockés d'approvisionnements		2 056 079
- Achats de sous-traitance	2 307	1 134 960
- Achats non stockés de matières et fournitures	2 459 128	594 331
- Services extérieurs:		
* Personnel extérieur	104 062	98 869
* Loyers en crédit-bail mobilier		0
* Loyers en crédit-bail immobilier		0
* Autres services extérieurs	5 419 880	3 722 598
SOUS-TOTAL SERVICES EXTERIEURS	7 985 377	7 606 837
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>		
- Sur rémunérations	558 289	548 365
- Autres	27 409	22 548
SOUS-TOTAL IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	585 698	570 913
<i>Charges de personnel</i>		
- Salaires et traitements	33 668 023	33 467 736
- Charges sociales	21 184 835	19 747 161
SOUS-TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	54 852 858	53 214 897
Autres charges d'exploitation	2 872 744	2 128 183
<i>Dotations aux amortissements et provisions</i>		
* Dotations aux amortissements	5 276 211	5 674 651
* Dotations aux provisions		198 362
SOUS-TOTAL DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	5 276 211	5 873 013
TOTAL II	71 572 888	69 393 843

Université Bretagne Sud
 COMPTE DE RESULTAT AGREGÉ
 Exercice clos le 31 décembre 2012

COMPTE DE RESULTAT AGREGÉ AU 31.12.2012		2012 TOTAUX	2011 TOTAUX
REPORT TOTAL I -TOTAL II		-2 626 870	-3 922 252
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée	(III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré	(IV)		
PRODUITS FINANCIERS			
De participations		0	
Autres intérêts et produits assimilés		44 011	146 842
Reprises sur provisions et transferts de charge		0	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	TOTAL V	44 011	146 842
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change		1 884	310
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	TOTAL VI	1 884	310
2- RESULTAT FINANCIER	(V-VI)	42 127	146 532
3- RESULTAT COURANT avant impôts	(I-II+III-IV+V-VI)	-2 584 743	-3 803 010
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		22 713	121
Sur opérations en capital		4 642 650	5 127 796
Reprises sur provisions et transferts de charges		7 500	
	TOTAL VII	4 672 863	5 127 917
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion		17 214	10 867
Sur opérations en capital			
- Valeurs comptables des éléments immobilisés cédés		16 864	
- Autres charges exceptionnelles			
Dotations aux amortissements et aux provisions			
- Dotations aux provisions réglementées		0	
- Dotations aux amortissements et autres provisions		110 968	7 500
	TOTAL VIII	145 046	18 367
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL	(VII-VIII)	4 527 817	5 109 550
IMPOTS SUR LES BENEFICES	(IX)	0	
Total des produits	(I+III+V+VII+A)	73 662 892	70 746 349
Total des charges	(II+IV+VI+VIII+IX+X+A)	71 719 818	69 412 520
BENEFICE OU PERTE		1 943 074	1 333 829

ANNEXE DES COMPTES
ANNUELS

Les notes indiquées ci après font partie intégrante des comptes annuels

Arrêté par l' Agent Comptable et le Président

Table des matières

1	Faits caractéristiques, comparabilité des comptes, principes comptables et méthodes d'évaluation	4
1.1	Faits caractéristiques	4
1.2	Comparabilité des comptes	4
1.2.1	Changement de méthode comptable	4
1.2.2	Corrections d'erreurs	4
1.3	Principes, règles et méthodes comptables	5
2	Informations relatives au bilan	6
2.1	Actif	6
2.1.1	Tableau des immobilisations	6
2.1.2	Tableau des amortissements	6
2.1.3	Immobilisations incorporelles	6
2.1.4	Immobilisations corporelles	6
2.1.5	Créances d'exploitation	8
2.1.6	Disponibilités et divers	9
2.1.7	Comptes de régularisation	10
2.2	Passif	11
2.2.1	Tableau de variation des fonds propres	11
2.2.2	Subventions d'investissement	12
2.2.3	Provisions pour risques et charges	12
2.2.4	Dettes d'exploitation	13
2.2.5	Comptes de régularisation	14
3	Informations relatives au compte de résultat	15
3.1	Décomposition du chiffre d'affaires	15
3.2	Subventions d'exploitation	15
3.3	Autres informations	16
3.3.1	Les autres produits d'exploitation concernent :	16
3.4	Résultat financier	17
3.5	Résultat exceptionnel	17
4	Autres informations diverses	18
4.1.1	Effectif moyen	18
4.1.2	Engagements hors bilan	18
4.1.3	Evénements postérieurs à la clôture	19

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Annexe au bilan agrégé de l'Université de Bretagne Sud, du Centre de formation des apprentis et de la Fondation Université de Bretagne Sud avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2012 dont le total est de 83 888 K euros et au compte résultat de l'exercice dégagant un bénéfice de 1 943 K euros.

L'exercice d'une durée de douze mois est clos au 31 décembre 2012.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par l'agent comptable et le Président.

1 Faits caractéristiques, comparabilité des comptes, principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1 Faits caractéristiques

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice :

- La tenue d'élections pour le renouvellement du Conseil d'Administration les 7 et 8 mars 2012 a permis l'élection d'un nouveau président, M. Jean Peeters, le 22 mars 2012.
- Un nouveau contrat quinquennal 2012-2016 a été signé avec le ministère ;
- Le conseil de gestion de la fondation, lors de sa séance du 17 janvier 2012, a approuvé la mise en place d'une chaire d'entreprise : « connaissance et action territoriale ».

1.2 Comparabilité des comptes

1.2.1 Changement de méthode comptable

La loi 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités a nécessité une rénovation de la nomenclature comptable qui leur est applicable. Un nouveau plan comptable a été élaboré conjointement par les ministères des finances publiques et de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les modifications concernent principalement les comptes de charges de personnel. La nouvelle nomenclature M 93 a été mise en application le 1^{er} janvier 2012.

1.2.2 Corrections d'erreurs

Des ajustements enregistrés en 2012 dans les fonds propres s'élèvent à 15 K€ et sont détaillés ci-après :

- Le MESR nous a notifié l'annulation d'un produit à recevoir titré en 2008 pour un montant de 101 K€. Nous avons été autorisé à ne pas faire apparaître cette annulation dans le résultat, mais à la comptabiliser par le fonds de réserves.
- La réduction de 3 subventions sur années antérieures et non rattachées à des immobilisations pour un montant de 116 K€ a été comptabilisée en charges en 2011. La réduction de ces subventions au bilan a été constatée en 2012 sur le fonds de réserves.

1.3 Principes, règles et méthodes comptables

L'annexe, le bilan et le compte de résultat forment un tout indissociable établis selon les règles du plan comptable général fixées par les articles 183 et 219 du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 et rendu applicable aux établissements publics nationaux à caractère scientifique, culturel et professionnel par l'article 44 du décret 94-39 du 14 janvier 1994.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux instructions M9-3 relatives à la réglementation budgétaire, financière et comptable des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, (à l'exception des changements de méthodes éventuellement mentionnés ci-dessus).
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques à l'exception du patrimoine immobilier dont la valeur a été réestimée au bilan en fonction de l'évaluation reçue de France Domaine.

Note sur concernant le passif social

- 1) L'université a fait le choix concernant le traitement comptable de la provision pour congés payés du personnel ayant le statut de fonctionnaire de ne pas constater cette charge en 2012 ;
- 2) L'université a fait le choix concernant le traitement des heures complémentaires des titulaires de ne pas constater cette charge en 2012 ;

La forme actuelle de l'annexe a été instituée par l'instruction n° 08-031-M9 du 24 décembre 2008.

Sa lecture doit compléter, commenter et éclairer les informations fournies par le bilan et le compte de résultat et ainsi donner une image pertinente du patrimoine, de la situation financière ainsi que les résultats de l'Université de Bretagne Sud.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

Par délibération n° 69-2011 du 7 octobre 2011, le Conseil d'Administration a voté le relèvement du seuil des immobilisations relatives aux biens acquis sur les crédits de « l'UB recherche » à 2 000€ à compter du 1^{er} janvier 2012.

2.1.1 Tableau des immobilisations

Voir Annexe 1.

2.1.2 Tableau des amortissements

Voir Annexe 2.

2.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles d'une valeur unitaire inférieure à 800 € HT sont comptabilisées en charge sauf pour les acquisitions concernant l'UB de la recherche (936) où le seuil est de 2 000€ HT à compter de l'exercice 2012.

Les logiciels acquis sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais liés à leur mise en service.

2.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations dont la valeur unitaire est inférieure à 800 € sont comptabilisées en charge, sauf pour les acquisitions concernant l'UB de la recherche (936) où le seuil est de 2 000€ HT à compter de l'exercice 2012.

Les immobilisations corporelles sont évaluées :

- à leur coût d'acquisition pour les biens acquis à titre onéreux (y compris les frais accessoires) ;
- à leur valeur vénale, après estimation, pour les biens acquis à titre gratuits ou reçu en dotation ou en affectation.

2.1.4.1 Amortissement

Les immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée normale d'utilisation. Les taux d'amortissement voté par le Conseil d'Administration de l'UBS le 3 mars 1998 sont les suivants :

types d'immobilisations	Mode	Durée	compte
Logiciels	linéaire	3 ans	205
Bâtiments Constructions	linéaire	30 ans	2131
Agencements de constructions	linéaire	20 ans	2135
Matériel scientifique et agencement	linéaire	8 ans	2153
Matériel et outillage et aménagements	linéaire	8 ans	2154
Collections	linéaire	5 ans	216
Autres immobilisations agencements divers	linéaire	15 ans	2181
Matériel de transport	linéaire	5 ans	2182
Matériel informatique	linéaire	5 ans	2187
Matériel de bureau	linéaire	10 ans	2183
Mobilier de bureau	linéaire	10 ans	2184
Matériels divers	linéaire	10 ans	2188

Concernant plus particulièrement l'amortissement du patrimoine immobilier, le Conseil d'Administration a voté lors de sa séance du 25 juin 2010 des durées d'amortissements par composants.

Un composant est un élément d'une immobilisation qui a une utilisation différente ou procure des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation dans son ensemble. Il doit être comptabilisé de manière séparée dès l'intégration à l'actif.

Composants	Mode	Durée
Gros œuvre maçonnerie	linéaire	30 ans
Menuiseries extérieures	linéaire	20 ans
Ravalement bardage isolation extérieure	linéaire	15 ans
Etanchéité (toiture traditionnelle ; toiture terrasse)	linéaire	20 ans
Charpente	linéaire	30 ans
Installations climatiques désenfumage	linéaire	15 ans
Installations plomberie sanitaires	linéaire	20 ans
Installations électriques courant fort	linéaire	15 ans
Installations électriques courant faible	linéaire	10 ans
Chauffage collectif ou individuel	linéaire	15 ans
Ascenseurs	linéaire	15 ans
Terrassements VRD espaces verts	linéaire	20 ans
Travaux de second œuvre (peinture, menuiseries intérieures, sol)	linéaire	15 ans
Amélioration et adaptation du fonctionnement	linéaire	20 ans
Mise en sécurité et réhabilitation	linéaire	20 ans

Inventaire physique

Le rapprochement entre l'inventaire physique et l'inventaire comptable est actuellement en cours. Afin de constituer le premier inventaire, de permettre la réconciliation de l'inventaire comptable et de l'inventaire physique et de pérenniser cet outil, l'établissement a fait appel par voie de marché négocié à une entreprise privée.

Les écritures de régularisation résultant de la réconciliation des deux inventaires seront effectuées sur l'exercice 2013.

2.1.5 Créances d'exploitation

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire ou de réalisation d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Les créances d'exploitation sont principalement constituées de subventions d'exploitation et d'investissement en attente d'encaissement.

Les créances contentieuses sont insignifiantes sur le résultat.

Les ressources affectées présentent le second élément significatif des créances. Ce sont principalement des contrats de recherche sur plusieurs années.

2.1.5.1 Classement par échéance

Voir Annexe 3.

2.1.5.2 Produits à recevoir

Les produits à recevoir correspondent principalement :

- Aux encaissements restant à recevoir dans le cadre des conventions gérées en ressources affectées,
- Aux produits de formation continue pour la part relative à l'exercice en cours.

Produits à recevoir sur subvention	334 495
Produits à recevoir sur ressources affectées	3 709 680
Total	4 044 175

2.1.6 Disponibilités et divers**2.1.6.1 Valeurs mobilières de placement**

Les comptes à terme ont généré des intérêts sur 2012 pour un montant de 30 275€.

2.1.6.2 Comptes au Trésor

La trésorerie de l'établissement est répartie sur :

- 2 comptes à terme de 4M€ chacun sur un an au taux de 1.31% ; ils sont arrivés à échéance le 19 avril 2012 ; le taux des CAT à cette date était inférieur à celui du compte de placement rémunéré, le choix du transfert sur le compte de placement s'est imposé ;
- un compte de placement rémunéré. Son taux est variable chaque mois ; les intérêts encaissés chaque mois sont également fonction du solde du compte. Sur 2012, ils se montent à 11 235 € ; en effet, sur le second semestre les intérêts ont été nuls ;
- un compte courant permettant d'effectuer les opérations de caisse.

2.1.7 Comptes de régularisation

2.1.7.1 Charges constatées d'avance

La technique de l'extourne immédiate est appliquée : les crédits sont mis à disposition des composantes dès le début de l'exercice suivant.

La majorité de ces charges sont constituées :

- d'abonnements (revues, etc.),
- de contrats d'entretien ou de maintenance.

2.2 Passif

2.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Les capitaux propres sont constitués par les dotations et affectations de l'Etat ainsi que les dons et legs en capital. Le traitement dit « de la neutralisation » concernant les dotations aux amortissements des actifs reçus en dotation par l'Etat n'impacte pas le résultat mais les capitaux propres.

Variation des capitaux propres	Note	31/12/2011	Affectation	Corrections	Autres	Résultat	31/12/2012
Biens mis à disposition		58 257 748 €					58 257 748 €
Neutralisation des amort. sur biens mis à disposition	2	- 4 514 026 €			- 2 435 485 €		- 6 949 511 €
Autres comptes 102	3	749 227 €			166 975 €		916 202 €
Autres réserves	4	15 516 915 €	3 732 236 €				11 784 679 €
Report à nouveau créditeur	1	15 041 985 €	- 15 041 985 €	116 296 €			116 296 €
Report à nouveau débiteur	7	- 25 108 049 €	25 108 049 €	- 101 326 €			- 101 326 €
Résultat	4	1 333 828 €	- 1 333 828 €			1 648 074 €	1 648 074 €
Subventions investissement	5	10 497 759 €			1 626 022 €		8 776 737 €
Provision réglementées		- €					- €
Capitaux propres		75 285 584 €	- €	14 972 €	- 5 697 532 €	1 648 074 €	71 246 898 €

2.2.1.1 Mouvements de l'exercice

- 1- Les mouvements du report à nouveau correspondent à la constatation des différentes corrections d'erreurs (voir § 1.2.2).
- 2- En 2012, la neutralisation des amortissements sur les biens immobiliers mis à disposition s'élève à 2 435 485.€
- 3- La dotation de l'Etat relative au premier équipement de DSEG et de l'ENSIBS a été imputée sur le compte 102 car le renouvellement des biens incombe à l'établissement. Par ailleurs, un don en nature de 1 200€ a été enregistré.
- 4- Le résultat 2011 a été affecté en réserves, conformément à la décision du Conseil d'Administration du 27 avril 2012.
- 5- Les subventions d'investissements sont impactées par les mouvements suivants :

▪ Nouvelles subventions d'investissements	686 531
▪ Solde des subventions anciennes par le Report A Nouveau	-156 873
Sorties immobilisations	- 19 898
▪ Quote part de subvention virée au résultat	<u>-2 138 782</u>
	- 1 629 022

2.2.2 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées à réception de l'avis d'attribution de subvention. Elles sont amorties sur la durée du bien auquel elles se rattachent.

Lorsque la subvention représente 100% de la valeur du bien, elle neutralise le coût de l'amortissement ; lorsqu'elle est partielle, la neutralisation est proportionnelle à la subvention ; le reste de l'amortissement étant une charge pour l'établissement.

• Mouvements des subventions (hors comptes techniques)

Organisme	31/12/2011	Augmentation	31/12/2012	Amortissement	
				Mode	Durée
ETAT	10 679 018	128 486	10 807 504	linéaire	Suivant le bien
REGION	5 986 588	368 438	6 355 026	linéaire	Suivant le bien
DEPARTEMENT	4 818 452	45 578	4 864 030	linéaire	Suivant le bien
CNES ET GROUPEMENT CNES	3 604 647	36 565	3 641 212	linéaire	Suivant le bien
AUTRES COLLECTIVITES	419 687		419 687	linéaire	Suivant le bien
UNION EUROPEENNE	8 299 988	344 075	8 644 063	linéaire	Suivant le bien
AUTRES	1 892 753		1 892 753	linéaire	Suivant le bien
	35 701 333	923 142	36 624 375		

2.2.3 Provisions pour risques et charges

2.2.3.1 Tableau des provisions pour risques et charges

EXERCICE 2012	Provisions début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminution reprise	Provisions à la fin de l'exercice
Provision ARE (hors recherche) C/1587	227 647,35		102 922,47	41 719,88
Provision ARE recherche C/158712-1587	537 416,46		180 198,77	357 217,69
Autres provision ARE Int. Lofert C/15873	118 262,33		14 577,94	103 684,39
Provision perte d'emploi	1 156,00		1 156,00	
Provisions gros entretien C/1572	43 000,00		43 000,00	
Provisions pour risques c/1518	84 936,50		39 065,23	45 851,27
Provisions courtoises c/1511	16 897,70	110 558,38	3 825,17	124 039,91
TOTAL	1 028 311,34	110 558,38	484 766,58	672 543,14

2.2.3.2 Evaluation des provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise dès lors que cumulativement :

- L'établissement a une obligation à l'égard d'un tiers,
- Il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci,
- L'estimation de l'obligation est suffisamment fiable.

La reprise sur provisions ARE (Allocation Recherche Emploi) a été calculée sur les montants payés réellement en 2012. Compte tenu de l'adhésion de l'établissement aux Assédic au 1^{er} janvier 2012, elles vont continuer de diminuer chaque année jusqu'à épuisement des droits.

La provision pour grosses réparations, calculée sur la base de 10% du montant de la subvention Etat au titre de la maintenance, ne se justifie plus à la suite de la mise en place des amortissements par composants. Elle a été reprise en 2012.

La provision du compte épargne temps instituée en 2010 est calculée sur la base de tous les CET existants au 31/12/2012, qui sont valorisés en fonction de la catégorie de personnel (A, B ou C) titulaires et contractuels y compris les charges sociales. Cette provision est variable d'une année sur l'autre en fonction de l'usage et de la monétisation qui en est faite par les agents. En 2012, on a été reprises la provision de 2011 issue de la différence du stock de CET au 31/12/2012 et au 31/12 /2011 et la provision de 2010 qui n'avait pas été reprise en 2011.

La provision pour risques effectuée en 2011 sur la fondation a été entièrement reprise. La créance concernée a été admise en non valeur.

Une reprise partielle de la provision pour risques à l'encontre du client ANMR sur des titres de 2009 et 2010 sur lesquels le recouvrement est suivi en contentieux ; elle correspond au règlement perçu en 2012.

Il a été constitué une provision pour risque à l'encontre de la communauté d'agglomération de la ville de Vannes au sujet d'une taxe transport pour laquelle un litige oppose l'établissement et le MESR.

2.2.4 Dettes d'exploitation

2.2.4.1 Classement par échéance

Voir annexe 3.

2.2.4.2 Charges à payer

Les charges à payer correspondent principalement :

- aux dépenses de fonctionnement engagées en 2012 dont la facture n'a pas été reçue à la clôture,
- aux charges de personnel à payer en 2013 au titre des droits et rémunérations acquises en 2012,
- aux dépenses non encore réalisées dans le cadre de conventions gérées en ressources affectées.

Charges à payer	Montant
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	67 789
Dettes fiscales et sociales	934 440
Charges à payer sur ressources affectées	3 042 690
Total	4 044 919

2.2.5 Comptes de régularisation**2.2.5.1 Composition des produits constatés d'avance**

Les produits constatés d'avances se composent

- subventions sur des conventions pluriannuelles de contrats de thèses ou de formation continue ;
- subventions versées tardivement en 2012 ;
- inscription à des formations débutant en janvier 2013 ;
- 2/3 des droits inscriptions 2012-2013.

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Décomposition du chiffre d'affaires

Secteur d'activité / Marché géographique	Montant
Vente de produits finis	2 420
Droits de scolarité	859 738
Relevances	0
Prestations de recherche	635 466
Mesures et expertises	178 670
Prestations et travaux informatiques	0
Formation continue	1 144 112
Colloques	40 540
Validation des acquis de l'expérience	41 783
Autres prestations	186 932
Locations diverses	43 853
Mise à disposition de personnel facturé	288 774
Autres produits	184 496
Total	3 606 784

3.2 Subventions d'exploitation

Les recettes sont généralement constatées :

- Lors de l'encaissement des droits universitaires à hauteur de 1/3 en produit à la clôture de l'exercice et à hauteur de 2/3 en produits constatés d'avance,
- Lors de la signature de la convention pour la formation continue au prorata de l'année,
- A l'avancement de la formation pour l'apprentissage,
- A la mise à disposition de personnel,
- A la réalisation de la prestation pour les autres prestations.

Les subventions d'exploitation sont principalement constituées :

- Des subventions de l'Etat, des collectivités publiques et des organismes internationaux qui sont comptabilisées :
 - o A la clôture de l'exercice, à hauteur des dépenses de fonctionnement et de personnel réalisées dans le cadre des contrats gérés en ressources affectées et des contrats de recherche pluriannuels,
 - o A réception de l'avis d'attribution de subvention dans les autres cas.
- De la taxe d'apprentissage dont le produit n'est reconnu qu'à hauteur des dépenses engagées à ce titre au cours de l'exercice. Ce principe repose sur le fait que les recettes provenant de la taxe d'apprentissage ne sont considérées comme définitivement acquises aux établissements que dans la mesure où ces derniers les ont utilisées pour financer la formation professionnelle. Cette règle n'est pas appliquée au Centre de Formation des Apprentis ; à la suite d'un accord avec le Conseil Régional, le CFA a l'autorisation de reporter l'utilisation de la taxe à raison de 20% sur les exercices suivants. Cette décision prise lors de la création du CFA, doit permettre d'assurer une formation sur plusieurs années en cas de baisse de versement de la taxe.

Origine de la subvention	montant
Subvention exploitation Ministère de Tutelle	57 144 789
Subvention exploitation autres ministères	145 187
Autres subvention exploitation Etat	1 025 585
Subvention Région	1 071 427
Subvention département	672 026
Subvention communes et groupement de communes	480 109
Subvention Union européenne	674 355
Autres subventions	3 248 387
Total	64 461 865

3.3 Autres informations

3.3.1 Les autres produits d'exploitation concernent :

- Les appels de fonds pour le fonctionnement de la fondation ;
- la refacturation de frais de fonctionnement des IUT au CFA ;
- la refacturation des frais de fonctionnement des laboratoires.

3.4 Résultat financier

Le résultat financier est principalement représenté par les intérêts des comptes à terme pour 30 275€ et du compte de placement rémunéré pour 11 235€. Les taux de rémunération tant des comptes à terme que pour le compte de placement ont considérablement baissé en 2012 pour se trouver à 0 à compter de septembre 2012.

3.5 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est principalement représenté par :

- la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat ;
- la neutralisation des amortissements du patrimoine immobilier ;
- les produits des cessions des ventes aux domaines.

4 Autres informations diverses

4.1.1 Effectif moyen

	Personnel titulaire	Personnel non titulaire
Enseignants chercheurs	244	125 (dont 52 doctorants)
Enseignants du secondaire	133	-
Personnels BIATOS atos	77	72 (hors vacataires)
Personnels BIATOS IRTF	153	96 (hors vacataires)
Personnels BIATOS bibliothèques	22	2
Total	629	295

4.1.2 Engagements hors bilan

Constitue une opération non inscrite au bilan toute transaction ou tout accord entre l'établissement et une autre entité, qu'elle soit du domaine public ou privé, qui présente des risques ou des avantages significatifs et non comptabilisée. Sa connaissance est nécessaire à l'appréciation de la situation financière de l'établissement.

4.1.2.1 Contrats de recherche

Cf annexe 7 du budget 2013 :

Engagements donnés :

Restes à réaliser hors ressources affectées sur contrats de recherche : 1 986 419,14 €

Engagements reçus :

Restes à réaliser hors ressources affectées sur contrats de recherche : 1 067 988,79 €

4.1.2.2 Marchés

Un certain nombre de marchés ou de procédures adaptées ont été signés en 2012 ; leur exécution s'effectuera en 2013. Le montant total est de 1 687 161€.

4.1.2.3 Droits à déduction de TVA

L'établissement a lancé à la fin de l'année 2012 une mission d'audit aux fins d'évaluer la situation fiscale du point de vue des risques potentiels et des récupérations éventuelles au regard des obligations et possibilités offertes par la réglementation applicable en matière de taxe sur la valeur ajoutée. Il a été fait appel à la société Altra Consulting.

La période de régularisation porte sur les années 2010 à 2012.

Afin de ne pas perdre les droits à déduction de l'année 2010, qui s'éteignaient le 31 décembre 2012, le chiffrage et la déclaration auprès de l'administration fiscale ont été déposés le 20 décembre 2012.

Le montant calculé par le cabinet Altra Consulting et validé par l'établissement est de 425 687€.

L'argumentaire sera déposé dans le 1^{er} trimestre 2013 ; la discussion et le contrôle éventuels de l'administration fiscale rendent cette recette incertaine.

C'est pourquoi elle n'a pas été comptabilisée dans les comptes de 2012.

4.1.3 Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est intervenu entre la date de la clôture et la date d'établissement des comptes annuels.

Variation des immobilisations incorporelles

		Valeur brute au 31/12/2011	Augmentation s	Diminutions	Virement postes à postes	Valeur brute au 31/12/2012
Immobilisations incorporelles						
205	Concessions brevets licences	1 595 337	179 475			1 774 812
208	Autres immobilisations incorporelles	41 276				41 276
	TOTAL	1 636 613	179 475	0,00		1 816 088
23251	Immobilisations en cours		34 315			34 315
2371	Avances		12 568			12 568
	TOTAL		46 883			46 883
	TOTAL IMMO INCORPORELLES	1 636 613	226 358	0,00		1 862 971

Variation des immobilisations corporelles
2012

Immobilisations corporelles	Valeur brute au 31/12/2011	Augmentations	Diminutions	Virement postes à postes	Valeur brute au 31/12/2012
21					
Terrains nus reçus en dotation ou en affectation	12 173 205				12 173 205
Aménagements et Aménagements de terrains	39 505				39 505
Constructions	46 240 158				46 240 158
Installations générales et techniques	7 000 212	127 306			7 127 518
Matériel scientifique et d'enseignement	21 336 751	461 758			21 798 509
Matériels et outill industriels	71 610				71 610
Collections	250 630				250 630
Autres immobilisations corporelles	20 525 629	977 513	34 096,00		21 469 046
Immobilisations en cours	23 830	117 626			123 551
231 Avances		5 337			5 337
238 TOTAL	107 661 530	1 689 540	34 096,00		109 299 069

nb : différence au c/218 provient d'une immobilisation
sortie en 2009 et non gérée dans SIFAC
elle existait à la balance d'entrée

Variation des amortissements des immobilisations incorporelles (en €)

Immobilisations incorporelles	Amortissements au 31/12/2011	Dotations crédit 28	Diminutions Débit 28	Virement postes à postes	Amortissements au 31/12/2012
2805 Concessions brevets licences	1 404 600	147 555	1 621		1 550 633
2808 Autres immobilisations incorporelles	41 206	69			41 275
TOTAL	1 445 806	147 624	1 621		1 591 908

Variation des amortissements des immobilisations corporelles (en €)

Immobilisations Corporelles	Amortissements au 31/12/2011	Dotations crédit 28	Diminutions Débit 28	Virement postes à postes	Amortissements au 31/12/2012
2812 Agencements et Aménagements de terrains	24 607	2 531			27 138
2813 Constructions sur sol propre	4 749 882	2 631 235			7 381 117
2814 Constructions sur sol d'autrui	21 948	1 625			23 573
2815 Installations techniques, Matériels et outillage	18 396 328	1 241 091	14 503		19 622 916
2816 Collections	183 246				183 246
2818 Autres immobilisations corporelles	18 855 378	1 252 070	34 096		20 073 352
TOTAL	42 231 389	5 128 552	48 599		47 311 342

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

2012

Créances	Liquides de l'actif		Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Dettes	Montant brut	Passif de l'équilibre du passif	
	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an						Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :									
Créances rattachées à des participations									
Prêts (1)			313						
Autres									
Créances de l'actif circulant :									
Créances Clients et Comptes rattachés	1 044 077	1 024 637		19 440					
RA	3 709 681	3 709 681							
Autres créances d'exploitation	2 308 497	2 308 497					1 845 606	1 845 606	
							935 177	935 177	
							210 333	208 571	1 762
Charges constatées d'avance	131 856	131 856					3 042 691	3 042 691	
							2 297 292	2 297 292	
							1 776 109	1 776 109	
TOTAL	7 194 424	7 174 671	19 753	19 753			10 107 298	10 105 802	1 762

(1) Prêts accordés en cours d'exercice; Prêts récupérés en cours d'exercice.

(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice; emprunts remboursés en cours d'exercice.

